



VENTE AUX ENCHÈRES

Samedi 9 juillet 2016, 18h30

4th Luxembourg Polo Club International
64, rue des Celtes, Luxembourg, Merl



Au bénéfice de l'association caritative « Des Villages et Des Hommes »
Association de soutien international à Madagascar

Organisée par Lux'Charity
En collaboration avec Art Work Circle

 **Art Work Circle**

www.artworkcircle.lu

À PROPOS



Lux'Charity

Lux'Charity est une société permettant de vendre et d'acheter des œuvres d'art tout en participant au développement des associations caritatives.

La participation est totalement gratuite pour les associations et leur permet de récolter des fonds via des ventes aux enchères organisées par Lux'Charity.

La prise en charge complète de l'événement par Lux'Charity permet aux associations de consacrer leurs ressources financières et humaines à la réalisation de leurs missions.

Les dons de la vente du 9 juillet 2016 sont au bénéfice de l'association caritative « Des Villages et des Hommes ». L'ONG « Des Villages et Des Hommes » a été créée en 2008. Sa vocation est d'agir à Madagascar en vue de préserver la dignité des personnes les plus démunies en les dotant de maisons salubres, d'accès à l'eau, aux soins et à l'éducation.



Art Work Circle

Art Work Circle

Fondée au Luxembourg en 2015, Art Work Circle est une plateforme en ligne dédiée à la promotion des artistes et à la vente de leurs œuvres aux amateurs d'art, tout cela rassemblé sur un seul site.

Sur le site d'Art Work Circle, les artistes peuvent promouvoir gratuitement leurs créations et les mettre en vente, présenter leurs biographies, des articles, des entretiens exclusifs, des galeries de photographies de leurs œuvres et des vidéos.

Les amateurs d'art peuvent découvrir sur Art Work Circle des artistes de talent et acheter facilement des œuvres d'art originales, de qualité, à tous les prix et en toute sécurité parmi un large choix proposé.

Art Work Circle est un intermédiaire de confiance qui s'occupe de tout : de la relation avec les artistes et les amateurs d'art, des transactions financières et des livraisons des œuvres d'art.

www.artworkcircle.lu

ŒUVRES EN VENTE

Ben Carter

Ben Carter (né en 1977, Windsor) est un artiste anglais qui réside au Luxembourg depuis 2004. Il a étudié à l'Université Kingston et au Central Saint Martins College of Art and Design à Londres. Le travail de conception graphique de Ben comprend des illustrations pour Diesel Jeans, The Guardian et le New Scientist. Au Luxembourg, il se spécialise dans la peinture de paysages de la capitale et de ses environs. Ben Carter réalise aussi bien des peintures, des sérigraphies, que des sculptures en acier ou des reliefs en métal. Ses œuvres font partie de nombreuses collections d'Etat et privées, comme la Chambre des Députés, la Banque Européenne d'Investissement ou Léa Linster.



1) Cobbled Street, impression off-set,
50x40 cm, 2000-2013, **300€**



2) Three Arches, impression off-set,
70x60 cm, 2000-2013, **500€**



3) Grund Reflections, impression off-set, 70x60 cm, 2000-2013, **400€**



4) Steel City Scope, acier, 22x11x0,2 cm (lxHxEp), 2016, **2.400€**

Mik Muhlen

Mik Muhlen (né en 1984, vit et travaille à Luxembourg) mène une carrière d'illustrateur et de graphiste. Après des études à l'Université des Arts de Bournemouth, Mik Muhlen travaille comme designer indépendant. En 2009, il décide de travailler sous le nom Omniscientbeing. Son art est sous-tendu par le mysticisme, les cultes, les sous-cultures contemporaines tout en s'intéressant à l'art numérique, l'histoire de l'art et la culture du catch mexicain...



5) Colonel Jones, collage numérique, giclée sur papier mat, cadre avec encre timbre, 42x32 cm, 2010, **200€**

Patricia Lippert

Patricia Lippert (née en 1956, Luxembourg) est artiste peintre. Elle vit et travaille entre Luxembourg et Berlin. Après des études à la Fachhochschule für Gestaltung Offenbach am Main, elle fait partie dans les années 1980 d'une génération d'artistes luxembourgeois qui bousculent la scène contemporaine au moment où les galeries commencent à éclore au Grand-Duché. Elle a participé à de nombreuses expositions au Luxembourg et à l'étranger, et a reçu plusieurs récompenses (prix Raville du Cercle Artistique, prix Grand-Duc Adolphe). En 1988, elle a représenté le Luxembourg à la Biennale d'art contemporain de Venise. Ses œuvres font partie de nombreuses collections publiques et privées au Luxembourg.



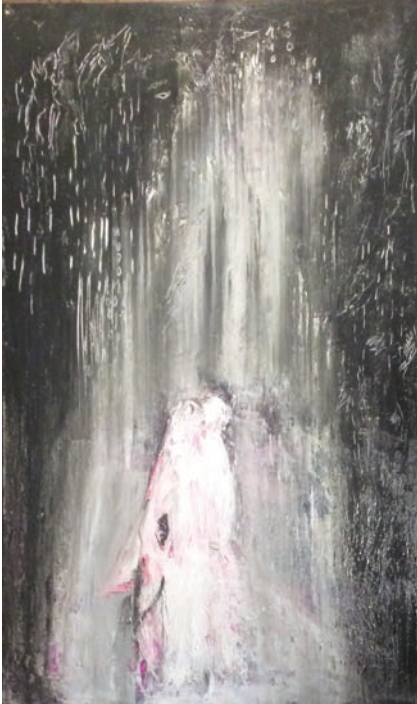
6) Schrödingers Pferde 1, dessins, papier sous verre, 2016, 100x80 cm, **2.000€**



7) Schrödingers Pferde 2, dessins, papier sous verre, 2016, 100x80 cm, **2.000€**.



8) Schrödingers Pferde 3, dessins, papier sous verre, 2016, 100x80 cm, **2.000€**



9) Un cheval nommé Liberté, techniques mixtes sur toile, 170x108 cm, 2016, **4.600€**



10) Un cheval nommé Liberté II, techniques mixtes sur toile, 155x95 cm, 2016, **4.200€**



11) Der neue Trojaner, techniques mixtes sur toile, 200x200 cm, 2013, **9.000€**

Anita Rautureau

Des couleurs chatoyantes, pleines, des arabesques et des rythmes ornementaux riches et inventifs, des formes structurées, sont les principales caractéristiques des peintures d'Anita Rautureau. Utilisant une technique et un savoir-faire classique pour le mettre au service d'images ambiguës et mystérieuses, Anita Rautureau nous convie dans un univers symbolique et surréaliste à la manière de Lewis Carroll. Aujourd'hui, son écriture picturale ornée a plus ou moins envahi ses personnages. S'éloignant ainsi du mimétisme, Anita Rautureau s'intègre beaucoup plus dans une planéité dans laquelle fond et forme s'interpénètrent.



12) Dancing mallets, techniques mixtes sur toile, 165x115 cm, 2016, **2.000€**

Berthe Lutgen

Berthe Lutgen (née en 1953, Esch-sur-Alzette) a fait ses études aux Beaux-Arts à Paris (ENSBA), avant de poursuivre son chemin à la Kunstakademie à Munich, à la réputée Académie des Beaux-Arts de Düsseldorf et enfin à Bonn. En 1968, Elle co-fonde le Arbeitsgruppe Kunst et le « Groupe de Recherche d'Art Politique » (GRAP). En 1971, elle crée le « Mouvement de Libération des Femmes » (MLF) à Luxembourg. De 1979 à 1996, elle a enseigné l'éducation artistique à Luxembourg. Elle a exposé dans de nombreuses expositions au Luxembourg et à l'étranger. Plusieurs œuvres de Berthe Lutgen font partie des collections du Musée national d'histoire et d'art.



13) Le déjeuner sur l'herbe, huile sur toile, 140x99 cm, 2001, **3.000€**

Michel Spanos

Michel Spanos (né en 1977, Bruxelles) est un artiste luxembourgeois et grec vivant au Luxembourg. Depuis toujours, le dessin et la couleur font partie de son univers artistique. Pendant quelques années, il vit entre Paris et Luxembourg, poursuit son art tout en exerçant des postes dans la communication et la publicité. Aujourd'hui, il se consacre entièrement à sa passion, la peinture. Ses travaux récents allient peinture et collage, par couches successives, mélangeant et transformant les motifs pour créer un univers surréaliste et théâtral où symboles et couleurs s'assemblent de façon ludique, régis par les interactions du monde matériel et immatériel.



14) The Fayoum Horses, peinture et collage sur MDF, 30x30 cm, 2014, **750€**



15) Aura et Interactions, peinture et collage sur MDF, 29x29 cm, 2016, **950€**

Pit Wagner

Depuis son enfance, Pit Wagner a eu un grand intérêt pour tous les arts. Après de brèves études universitaires, il choisit la voie de la vie d'artiste. Suite à trois ans de formation à la Rietveld Academie Amsterdam, il travaille comme peintre, illustrateur et graphiste indépendant. Les choses de la vie l'ont amené à suivre une formation de maréchal-ferrant à Bruxelles, métier qu'il exerce pendant quatre ans. Il redevient artiste à plein temps en 1991, mais vit en côtoyant le cheval en permanence de 1984 à 2004, dessine le cheval en liberté, au travail, à l'entraînement, en compétition, toujours sur le vif, en direct. Il participe trois fois au Salon ArtCheval à Saumur et est sélectionné deux fois pour une exposition itinérante dans les Harras Nationaux de France. En 1999, il réalise une résidence d'artiste dans les installations du Cadre Noir à Saumur. Aujourd'hui Pit Wagner est artiste à plein temps. Grand dessinateur, il a réalisé de nombreux timbres-poste et dessine au tribunal notamment pour le « Bommeleeërprozess ».



16) Poulain rouge, huile sur toile, 100x80 cm, 1999, **3.000 €**



17) Jumping, huile sur toile, 120x100 cm, 2000, **4.200 €**



18) Obstacles, huile sur toile, 120x100 cm, 2000, **4.200 €**

CONDITIONS PARTICULIERES VENTE AUX ENCHERES CARITATIVE

au bénéfice de l'association caritative « Des Villages et des Hommes »
Association de soutien international à Madagascar
lors du 4ème TOURNOI INTERNATIONAL du 9 juillet 2016
du POLO CLUB de Luxembourg

INFORMATIONS LEGALES ET CONTACT

Organisateur :

LUXCHARITY S.à.r.l, 26A boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Numéro d'inscription au registre du commerce : B 188447

N° de TVA de la société LUXCHARITY S.à.r.l. : LU27010882

N° d'autorisation d'établissement délivré par le Ministère de l'Economie : 10048751/0

Huissier de justice :

Carlos CALVO, Huissier de Justice

e-mail : carlos.calvo@huissier-luxembourg.com

Tel : (+352) 44 13 33 1

ARTICLE 1 : Ventes aux enchères et versement caritatif

La société LUXCHARITY S.à.r.l. (ci-après LuxCharity), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B188447, permet la mise en relation de vendeurs (ci-après les Vendeurs), d'acheteurs (ci-après les Acheteurs) d'œuvres d'art (ci-après les Biens) et d'organismes d'utilité publique ouvrant droit à des déductions fiscales (ci-après les Associations). Les Vendeurs et les Acheteurs sont ci-après désignés conjointement les Membres. La société LuxCharity a pour mission d'agir en tant qu'intermédiaire dans les relations entre les Acheteurs, les Vendeurs et les Associations. LuxCharity permet la conclusion de contrats de vente de biens et une distribution de dons financiers à des Associations.

L'acceptation des présentes Conditions Particulières par les Membres vaut mandat donné à LuxCharity pour mettre en relation les Vendeurs et Acheteurs, et opérer les Transactions effectuées selon les modalités ci-après.

ARTICLE 2 : Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions spécifiques par lesquelles les Membres sont autorisés à participer aux ventes aux enchères caritatives organisées par LuxCharity.

Les présentes Conditions Particulières sont complétées par des Conditions Générales accessibles à tout moment sur le site www.lux-charity.com, et dont les Parties reconnaissent les avoir lues et acceptées.

LuxCharity organise des événements au profit de plusieurs associations.

La participation est totalement gratuite pour les associations et leur permet de récolter des fonds via des ventes aux enchères organisées par LuxCharity.

Toute demande ou commande effectuée par le Membre, par quelque moyen que ce soit, téléphone, sms, internet, courrier électronique, emporte son adhésion aux présentes Conditions Particulières de vente.

LuxCharity a la faculté de modifier les présentes Conditions Particulières en fonction de l'évolution de son offre et du marché. Toute modification prendra effet immédiatement dès leur notification aux Membres par tout moyen choisi par LuxCharity.

ARTICLE 3 : Obligations de LuxCharity

LuxCharity s'engage à mettre à la disposition des Membres sur la Plateforme LuxCharity les offres des Vendeurs. LuxCharity reçoit, à cette fin, mandat non exclusif de la part du Vendeur de mettre à la disposition des Acheteurs les offres fournies par le Vendeur.

LuxCharity s'engage à mettre à la disposition des Membres un service d'expertise garantissant la conformité du Bien. LuxCharity reçoit, à cette fin, mandat de la part du Vendeur de conclure, pour son compte, tout contrat de prestation d'Expertise.

LuxCharity ne saurait être tenu pour responsable des conclusions de l'Expert.

LuxCharity se réserve le droit d'accepter ou de refuser de proposer à la vente sur le site un Bien et/ou aux ventes aux enchères.

LuxCharity n'est en aucun cas revendeur des Biens dans le cadre de la Mise en Relation desdits Biens, et en tout état de cause n'en acquiert à aucun moment la propriété.

LuxCharity ne peut garantir que le Bien du Vendeur professionnel satisfera l'Acheteur. De même, LuxCharity ne peut garantir au Vendeur professionnel que le Bien ne sera pas retourné ou que la vente ne sera pas annulée par l'Acheteur.

En cas de non-respect par un Membre, des Conditions Générales et / ou des Conditions Particulières LuxCharity telles qu'exposées aux présentes, LuxCharity se réserve le droit à tout moment de retirer de la vente le Bien concerné, de suspendre le compte du Membre jusqu'à ce que le différend existant soit résolu.

ARTICLE 4 : Processus de participation à la vente aux enchères

Le Vendeur propose un bien à la vente, accompagné de son descriptif complet et de photographies par l'intermédiaire de la Plateforme LuxCharity. Il sélectionne la catégorie « vente aux enchères » dans le formulaire de vente et choisit une Association pour sa donation financière.

LuxCharity ainsi que le Vendeur informent l'association sur les modalités de la vente.

LuxCharity se réserve le droit de ne pas traiter avec certaines Associations et de proposer au Vendeur une autre Association à soutenir.

Le Vendeur estime le prix de mise en vente de son Bien lors de la mise en ligne et un prix de réserve ferme (un prix secret, fixé préalablement par le vendeur, en dessous duquel le bien ne sera pas vendu). Le prix de réserve permet au vendeur de se prémunir du risque que les enchères ne décollent pas et d'être, par conséquent, obligé de vendre son bien à vil prix. Le prix de réserve est ferme. La vente est directement annulée si le prix d'adjudication final est inférieur au prix de réserve.

LuxCharity propose des devis pour :

- l'acheminement du bien du lieu de conservation vers le lieu de l'événement
- les frais d'entreposage avant la vente
- l'assurance
- les frais d'expertise.

En cas d'accord du vendeur sur l'offre de prix, Lux'Charity mandate les professionnels pour le transport, l'entreposage et l'expertise.

En cas de non-vente des lots, le vendeur devra choisir entre les options suivantes :

- Mise en vente à la prochaine vente Lux'Charity
- Mise en vente sur le site internet www.lux-charity.com
- Transport vers un autre lieu de conservation.

La vente est réputée avoir lieu, lorsque l'huissier de justice accuse réception de l'intégralité du prix de la Transaction versée par l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît que son enchère est faite en considération de la description du Bien objet de la vente.

La conclusion de la vente entre l'Acheteur et le Vendeur est subordonnée à l'Expertise préalable du Bien.

L'Attestation de l'Expert devra contenir des constats affirmant que le Bien n'est pas contrefait et est conforme au descriptif fourni par le Vendeur.

Une fois l'Attestation délivrée, Lux'Charity confirme à l'Acheteur et au Vendeur le résultat de l'Expertise

Une fois que l'huissier transfère l'argent de la vente sur le compte de l'organisateur, Lux'Charity procède au paiement dans les 15 (quinze) jours ouvrables, au bénéfice du Vendeur, du prix, déduction faite de la Commission, des frais d'Expertise et des Donations.

A aucun moment du processus de vente Lux'Charity n'est propriétaire du bien. Jusqu'à la conclusion de la vente, Lux'Charity est réputé être mandaté par le Vendeur pour faire tout ce qui sera nécessaire à la finalisation de la transaction. Après la conclusion de la vente, il sera réputé être mandaté par l'Acheteur pour faire tout ce qui sera nécessaire à la conclusion de la transaction. L'exécution de ces mandats vaudra décharge à Lux'Charity, en qualité de mandataire.

ARTICLE 5 : Exposition et catalogue

Tout visiteur est responsable à concurrence du prix d'estimation des dommages qu'il cause aux objets exposés.

Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication, avec leurs défauts, imperfections et erreurs éventuelles de description. L'exposition permet aux visiteurs de bien examiner les objets.

Toute garantie pour des dommages juridiques ou matériels est exclue. Les notices du catalogue, ainsi que les rapports d'état de conservation sont établis en toute bonne foi mais sont donnés à titre purement indicatif et ne constituent en aucun cas une garantie.

ARTICLE 6 : Les enchères

Les personnes qui désirent enchérir sont priées de se légitimer avant le début de la vente auprès des organisateurs. Elles recevront un numéro destiné à les identifier.

L'adjudication est faite au plus offrant. Les surenchères doivent avoir lieu à haute voix, ou par signes traduisant sans équivoque la volonté de surenchérir. L'huissier de justice se réserve le droit de refuser les enchères émanant d'acheteurs inconnus.

En cas de litige au moment de l'adjudication, celle-ci sera annulée et le lot est immédiatement remis en vente. L'huissier de justice a le droit d'avancer les enchères, de séparer, joindre ou retirer n'importe quel lot, cela à son absolue discrétion.

Dans le cas où un prix de réserve a été fixé et qu'il n'est pas atteint, il sera passé à la criée du lot suivant par un simple coup de marteau.

Celui qui intentionnellement entrave ou fausse le libre jeu des enchères sera passible de poursuites pénales.

ARTICLE 7 : Les Ordres d'achats

Les personnes qui ne peuvent pas participer à la vente aux enchères ont la possibilité de faire une offre d'achat par écrit (formulaire à télécharger). Cette dernière doit parvenir à l'huissier de justice instrumentaire avant 16.00 heures, le jour précédant la vente. Cette offre, contenant le prix maximum proposé par l'acheteur, sera exécutée par l'huissier de justice avec soin, discrétion et sans frais.

Les personnes qui souhaitent enchérir par téléphone doivent en faire la demande par écrit, ou par email, accompagnée de leurs coordonnées bancaires dans les mêmes délais (formulaire à télécharger). L'organisateur décline toute responsabilité pour des problèmes de connections ou pour les offres n'ayant pas été prises en considération quelque soit la cause ou la raison.

ARTICLE 8 : les options des acheteurs après la vente

Les lots doivent être enlevés aux frais et risques de l'acquéreur. Pour éviter des erreurs de livraison et des complications dans le règlement des achats, aucun lot ne sera délivré pendant la durée de la vente. Aucun lot ne sera remis avant le paiement total du prix de vente, surtaxe comprise.

ARTICLE 9 : Modalités de paiement et frais acheteur

L'acheteur paie un tantième de 10% pour frais d'adjudication en sus du prix d'adjudication de chaque lot, (TVA 17% incluse sur ce tantième). Les profits et risques passent à l'acheteur dès l'adjudication prononcée; il ne devient toutefois propriétaire de l'objet qu'une fois le paiement complet effectué. En cas de défaut de paiement dans les 3 jours, l'acheteur s'expose à des poursuites judiciaires. Il s'expose aussi à l'annulation de la vente selon réquisition du vendeur après un délai de 30 jours, tous frais et commissions demeurant à la charge de l'acheteur.

Le règlement des achats est effectué par virement. Les chèques ne sont pas acceptés.

Pour permettre un déroulement rapide de la vente, il sera établi un bordereau (factures) pour chaque acheteur qui doit donner son identité lors de l'adjudication. Les bordereaux - factures sont payables à la fin de chaque vacation.

Le paiement est viré directement d'un compte bancaire reconnu sur le compte bancaire de l'huissier de justice Carlos CALVO dont les coordonnées seront communiquées le jour de la vente.

L'acheteur est tenu de mentionner précisément les références exactes du bien acheté.

La validation du paiement par virement bancaire pourra prendre en moyenne 3 à 5 jours ouvrables.

Dès la validation du paiement, les membres concernés recevront un courrier électronique valant confirmation de commande.

LuxCharity se réserve le droit de refuser d'honorer une commande ou d'effectuer une livraison émanant d'un Acheteur qui n'aurait pas réglé totalement une commande précédente, peu importe l'ancienneté de cette dernière, ou avec lequel un litige de paiement serait en cours de résolution.

LuxCharity se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison, quelle que soit leur nature et niveau d'exécution :

- en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'Acheteur,
- ou en cas d'incident de paiement.

ARTICLE 10 : Prélèvement de la commission vendeur, des dons et des frais d'expertise

LuxCharity prélève une commission uniquement lorsque la vente est réputée définitive. Cette commission permet d'assurer un service de qualité, de garantir l'authenticité de tous les biens et de couvrir les frais de la vente aux enchères caritative.

Le taux de la Commission est calculé sur le prix de vente du Bien et s'élève à 25%.

25% du prix de vente du bien sont également prélevés et versés au bénéfice de l'association caritative « Des Villages et des Hommes », association de soutien international à Madagascar.

Sauf disposition ou accord contraire, les Frais d'Expertise sont à la charge du vendeur. Un devis préalable sera fourni par LuxCharity. Il est également possible de renoncer à l'expertise du bien si les justificatifs de provenance du bien sont de nature à établir l'authenticité et la conformité du bien en question.

LuxCharity calcule automatiquement la commission retenue au Vendeur, et le paiement au Vendeur est garanti si le Bien vendu est reconnu authentique et conforme.

Les montants et taux indiqués sont des montants TTC, LuxCharity étant soumis au régime de TVA sur sa commission.

ARTICLE 11 : Réclamations et/ou droit de rétractation

Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication, avec leurs défauts, imperfections et erreurs éventuelles de description. L'exposition permet aux visiteurs de bien examiner les objets. Aucune réclamation ne pourra être faite après la vente.

ARTICLE 12 : Clause de non-garantie de LuxCharity

En tant qu'intermédiaire dans la mise en relation entre les Membres, LUXCHARITY exclut toute garantie, qu'il s'agisse de garantie de conformité ou de la garantie de vices cachés.

ARTICLE 13 : Clause exclusive et/ou limitative de responsabilité

La responsabilité de LuxCharity ne saurait être engagée, sauf cas de faute lourde équipollente au dol.

LuxCharity ne pourra être tenue pour responsable d'un dommage éventuellement subi par un Membre, notamment : pertes d'exploitation ou d'informations. LuxCharity ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel dysfonctionnement, panne, retard ou interruption de l'accès au réseau internet.

Au titre des Conditions Particulières d'utilisation de la Plateforme LuxCharity et de la vente aux enchères caritative, la responsabilité de LuxCharity sera pécuniairement limitée au montant de cinq mille euros (EUR 5.000,00).

ARTICLE 14 : Résiliation

Le présent contrat conclu entre Lux'Charity et le Membre est un contrat à durée indéterminée. En tant que tel, il est résiliable à tout moment par Lux'Charity ou par le Membre sans motif particulier par simple notification.

Dans le cas de non-respect par un Membre de l'une des obligations suivantes : mise en vente d'objets contrefaits, ouverture de plusieurs comptes, fraudes aux moyens de paiement, tentative d'escroquerie ou toute autre infraction pénale, Lux'Charity se réserve la faculté de suspendre au Membre l'accès à la Plate-forme Lux'Charity, sans préjudice de l'indemnisation de l'entier dommage éventuellement subi par Lux'Charity; le Vendeur ne pouvant invoquer dans cette hypothèse les frais éventuellement exposés par lui à l'occasion de la mise en ligne de ses Biens.

La suspension ne produit ses effets que pour l'avenir. Ainsi, en dépit d'une suspension pour quelque motif que ce soit, le Membre reste tenu au versement des commissions exigibles pour une Mise en Relation effectuée avant la date effective de suspension.

ARTICLE 15 : Droit applicable

Les Parties sont soumises au respect des Conditions Générales Lux'Charity qui sont disponibles sur le site internet Lux'Charity.

Les Parties sont également soumises aux dispositions des présentes Conditions Particulières d'utilisation à titre de surplus, pour les questions qui ne seraient pas réglées par les Conditions Générales précitées.

Les Conditions Générales ainsi que les Conditions Particulières sont exclusivement régies par le droit luxembourgeois, interprété à la lumière des usages en vigueur.

ARTICLE 16 : Règlement des différends

Tout litige avec un Membre né à l'occasion de son interprétation et/ou de son exécution pourront être portés devant les Tribunaux dans les limites fixées par les Conditions Générales, étant entendu que seules les Cours et Tribunaux de et à Luxembourg-Ville auraient compétence pour en connaître en pareille circonstance.



www.artworkcircle.lu

BUY ART ONLINE



Lux'Charity
64, rue des Celtes
Luxembourg (Merl)

VENTE AUX ENCHÈRES CARITATIVE
9 JUILLET 2016
4TH LUXEMBOURG
POLO CLUB INTERNATIONAL

A REMETTRE À L'HUISSIER AVANT LA VENTE

- ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM**
- ENCHÈRE PAR TÉLÉPHONE / TELEPHONE BID FORM**

NOM / NAME:

ADRESSE / ADDRESS:

TELEPHONE(S):

MAIL :

Après avoir pris connaissance des conditions de vente, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel, aux limites indiqués en euro, les lots que j'ai désignés ci-dessous (les limites ne comprenant pas les frais).

I have read the conditions of sale and the guide to buyer and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated (these limits do not include buyer's premium and taxes).

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EURO TOP LIMITS OF BID EUROS

*Ce formulaire doit parvenir à Lux'Charity avant 16.00 heures, le jour précédent la vente. Cette offre, contenant le prix maximum proposé, sera exécutée par l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, avec soin et discrétion.
J'ai lu et compris les conditions de vente et les accepte intégralement.*

À renvoyer daté et signé à :
Carlos CALVO, huissier de justice
65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG
B.P. 2625 L-1026 LUXEMBOURG
Tél : (+352) 44 13 33 – 1 Fax : (+352) 44 18 98
e-mail : carlos.calvo@huissier-luxembourg.com

Date : _____ Signature: _____

